



VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-077

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 07/10/2026

ID : 007-210703468-20260928-DEL2026_077SG-DE



Séance publique du 28 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – M. HAUSHERR François - Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – Mme LARMANDE Véronique - M. BERMENT Philippe – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – M. NEU Jean-Christophe – Mme ROUX Muriel - - M. BAYLE Corentin – Mme BOUGUERRA Nadia - M. AUDIGIER Kevin – M. SERRE Claude – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard – Mme STEL Julie

Procurations :

- Mme LAFONT Agnès à M. HAUSHERR François
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme CLAUDEL Jacqueline à Mme COMBIER Marie-Christine

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 22
- présents à la séance : 19
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 22.09.26

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL APPELE A SIEGER A LA COMMISSION MUNICIPALE « DELEGATION DE SERVICE PUBLIC » SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Madame Martine MATTEI, Maire, rappelle la démission d'un conseiller municipal en date du 9 septembre 2026 ainsi que la délibération du Conseil Municipal n° 2026-053 en date du 12 mai 2026 concernant la formation de la commission municipale « Délégation de Service Public » et la désignation de leurs membres conformément aux articles L1414-1 à L1411-7, L2121-21, L2121-22, D 1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, elle informe l'assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal au sein de cette commission dans laquelle figurait l' élu démissionnaire en tant que titulaire. La première suppléante devenant automatiquement titulaire, il convient de désigner un nouveau suppléant.

Considérant que la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et à l'unanimité, décide de :

→ NE PAS PROCEDER au scrutin secret

Madame le Maire invite les candidats à se manifester avant de procéder au vote pour cette commission.

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 22

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de siège attribué
Viviers au cœur – Viviers ensemble	Suppléante : - Julie STEL	22	1

→ **EST ELUE** membre suppléant de la Commission « Délégation de Service Public » :

- Julie STEL

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection du membre susvisé.

Délibéré le 28 septembre 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI

Maire de Viviers

